



Doc. 15594

19 août 2022

Propagande et liberté d'expression en Europe

Proposition de résolution

déposée par M. Oleksandr MEREZHKO et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Il est essentiel de faire la distinction entre la propagande et la liberté d'expression dans les États membres du Conseil de l'Europe. Il faut établir une séparation tranchée entre la liberté d'expression en tant que droit de l'homme, qui est protégée par la Convention européenne des droits de l'homme et la Cour européenne des droits de l'homme, d'une part, et la propagande en tant que forme de lavage de cerveau, qui devrait être interdite, d'autre part.

Selon la jurisprudence du tribunal de Nuremberg (procès de Julius Streicher), la propagande peut être un crime contre l'humanité si elle incite à la haine et au meurtre.

Selon le Tribunal pénal international pour le Rwanda, la propagande peut conduire au génocide et, de ce fait, les propagandistes peuvent être reconnus coupables d'incitation au génocide.

Certains systèmes juridiques interdisent la propagande en faveur de la guerre d'agression.

En particulier, la propagande russe est actuellement une forme dangereuse de propagande, qui n'a rien à voir avec la liberté d'expression et la liberté de la presse dans une société démocratique.

La propagande russe durant la guerre contre l'Ukraine fait partie de la guerre hybride menée contre la démocratie européenne et constitue un crime international grave.

En conséquence, il est indispensable de définir des critères juridiques permettant d'identifier la propagande qui devrait être interdite dans les États membres du Conseil de l'Europe.

L'Assemblée parlementaire peut proposer de tels critères aux États membres du Conseil de l'Europe.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MEREZHKO Oleksandr, Ukraine, CE/AD
ALVES MOREIRA Isabel, Portugal, SOC
BARDINA Maryna, Ukraine, ADLE
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
CEGONHO Pedro, Portugal, SOC
DUBNOV Artem, Ukraine, ADLE
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
HAJDUKOVIĆ Domagoj, Croatie, SOC
JUFEREVA-SKURATOVSKI Maria, Estonie, ADLE
KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
LĪBIŅA-EGNERE Inese, Lettonie, PPE/DC
MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
MOSHENETS Olena, Ukraine, ADLE
NATALUKHA Dmytro, Ukraine, CE/AD
PISCO Paulo, Portugal, SOC
ROCHA FERREIRA Catarina, Portugal, PPE/DC
SAAR Indrek, Estonie, SOC
VASYLENKO Lesia, Ukraine, ADLE
YASKO Yelyzaveta, Ukraine, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts